



Questionnaire aux DCIO 2015

Résumé des résultats

Proposé en ligne du 12 février au 17 mars 2015, le questionnaire a recueilli les réponses d'un collègue sur trois ayant en charge un ou plusieurs CIO, dans 27 académies et 70 départements.

Les CIO

13 % des collègues ont la responsabilité de 2 à 4 sites ; certains sites uniques proviennent de regroupements déjà opérés depuis 2010.

Depuis notre enquête de 2009, la proportion des conseillers d'orientation psychologues (COP) contractuels a augmenté pour s'établir à 34 %.

Outre les personnels administratifs et les COP, d'autres personnels sont accueillis de façon permanente au CIO, principalement les coordonnateurs ou enseignants de la mission de lutte contre de décrochage scolaire (MLDS) et les intervenants au titre des bilans de compétences ou du conseil en VAE (validation des acquis de l'expérience).

Le CIO accueille également de façon ponctuelle dans la quasi-totalité des sites les services d'information des armées, et, en moins grand nombre, des permanences du FONGECIF.

Il y a entre 5 et 34 établissements publics par site ou groupe de sites, en moyenne 16, dont 10 collèges. La population des établissements privés ne compte pas pour l'attribution des postes, mais son taux peut atteindre 52 %, notamment dans l'ouest de la France, et dans certains secteurs d'autres académies.

Abstraction faite des loyers et des frais de déplacements, le budget de fonctionnement s'établit en moyenne à 1,66 € par élève et par an, dans une fourchette allant de 0,12 € à 7,76 € !

La plupart des collègues ne sont pas inquiets à court terme pour la pérennité de leur CIO, mais, à moyen terme, l'inquiétude est plus marquée chez 4 collègues sur 10 pour les CIO d'Etat et 6 sur 10 pour les CIO à gestion départementale.

Pour les collègues qui ont un seul site en charge, la moitié a en regard une seule agence de Pôle emploi, et un quart deux agences ; dans les trois quarts des cas il y a aussi une mission locale et un nombre variable de lieux d'accueil du réseau information jeunesse. Ces trois structures d'accueil sont les partenaires principaux des CIO, viennent ensuite les chambres consulaires et les collectivités locales et leurs services.

67 % des DCIO sont responsables et 17 % co-responsables des Plates formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ; 27% sont responsables du réseau FOQUALE (formation qualification emploi).

Activités du DCIO

Le fonctionnement du service occupe un peu moins du tiers du temps du DCIO.

Les relations avec l'institution représentent 23 % du temps, les principaux interlocuteurs étant les chefs d'établissement.

Le partenariat occupe 21 % du temps, majoritairement pour l'organisation de manifestations, dont le CIO ne peut toutefois pas assumer la responsabilité faute d'autonomie financière.

Les actions de formation mobilisent 11 % du temps, les bénéficiaires les plus couramment cités étant les COP contractuels (voir plus haut).

89% des collègues n'ont pas de secteur ; parmi les 11% de ceux qui en ont un, 6 % le font par choix personnel, et 5% par contrainte d'effectifs ; cependant il arrive à la plupart d'entre eux de mener occasionnellement des entretiens, et rarement de faire des interventions en établissement.

Les 2/3 des DCIO souhaitent avoir un statut distinct de celui de futurs psychologues de l'EN tout en affirmant leur fort attachement à ce que la fonction de DCIO soit exercée par des personnels très au fait des problématiques d'orientation, dans le cadre d'un recrutement homologué de celui des personnels de direction, par une double voie d'accès, celle de la liste d'aptitude et celle d'un concours spécifique.

Ces éléments sont détaillés dans les remarques complémentaires des collègues qui portent également sur les conditions de travail alliées au manque de reconnaissance statutaire et professionnelle.

La demande de statut pour le DCIO est mise en relation avec la nécessité de conférer aussi un statut juridique au CIO.